FICHE DE POSTE

Sage-femme – Parcours IVG (orthogénie)

Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité (DSRP) – Périnatalité Bretagne
Quotité : 0,2 ETP

1. Présentation de la structure

Le Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité (DSRP) « Périnatalité Bretagne » couvre l'ensemble du territoire breton. Il est porté par l'association Périnatalité Bretagne et met en œuvre les orientations stratégiques définies par le cahier des charges national des réseaux de santé en périnatalité (juillet 2015), réactualisées par l'instruction ministérielle du 3 août 2023, dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu avec l'Agence Régionale de Santé Bretagne.

Financé par l'ARS Bretagne, le DSRP assure des missions régionales d'organisation, d'harmonisation et d'amélioration des parcours de soins en périnatalité. Il fédère l'ensemble des acteurs de la périnatalité, quel que soit leur mode d'exercice (établissements publics et privés, professionnels libéraux, PMI, structures médico-sociales, SAMU, etc.).

2. Projet régional « parcours IVG »

L'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) reste marqué par des inégalités territoriales. L'instruction n° DGOS/P1/DGS/SP2/2025/161 du 21 novembre 2025 demande aux ARS d'actualiser, avant le 31 octobre 2026, leur plan régional d'accès à l'IVG autour de quatre priorités :

- Progresser dans la connaissance des difficultés d'accès et des parcours d'IVG ;
- Améliorer l'information des femmes et la lisibilité de l'offre ;
- Soutenir l'offre hospitalière, en consolidant une offre minimale par territoire et en mobilisant la diversité des acteurs ;
- Consolider la dynamique de l'activité d'IVG en ville.

Le plan régional breton s'organise en différents axes déclinés en fiches actions. Le DSRP, au titre de ses missions d'appui méthodologique, de formation et de coordination (instruction du 3 août 2023), y est positionné :

- **Pilote** de la fiche action « Former et accompagner les médecins et Sages-Femmes à la pratique de l'IVG » ;
- **Co-porteur avec l'ARS** de certaines actions

Le poste de sage-femme « parcours IVG » vise à renforcer la capacité du DSRP à mettre en œuvre ces actions, en appui du pilotage stratégique assuré par la direction médicale. Compte tenu de sa quotité (0,2 ETP), il s'agit d'un poste centré sur la formation et l'accompagnement des professionnels et sur la coordination des parcours ; il ne porte pas à lui seul l'ensemble du plan régional (voir § 5).

3. Identification du poste

Intitulé du poste

Sage-femme – Parcours IVG (orthogénie), DSRP Périnatalité Bretagne

Statut

Sage-femme diplômée d'État

Liens fonctionnels

La sage-femme exerce ses fonctions sous l'autorité :

- de la Présidente de l'association Périnatalité Bretagne ;
- de la Directrice médicale, qui assure le pilotage stratégique du projet IVG ;
- de la Directrice administrative.

Elle travaille en lien étroit avec :

- l'équipe de coordination du réseau (dont les assistantes de direction, de formation et de communication) ;
- le COPIL et les groupes de travail IVG du DSRP ;
- l'ARS Bretagne ;
- les établissements de santé et leurs référents IVG, les centres périnataux de proximité (CPP), les centres de santé et centres de santé sexuelle, les services de PMI ;
- les professionnels libéraux (Sages-Femmes, médecins généralistes, gynécologues), les URPS, les CPTS, les DAC ;
- le MFPF, les associations d'usagers et les organismes de formation.

4. Conditions d'exercice

Contrat à durée déterminée de 12 mois, avec évolution possible vers un CDI, ou possibilité de mise à disposition par un établissement ;
Quotité de travail : 20 % (0,2 ETP) ;
Convention Collective Nationale FEHAP 51, statut cadre ;
Temps de travail : 30,33 heures mensuelles, soit environ 3 à 4 journées par mois, organisées avec la direction médicale ;
Lieu d'exercice : Rennes (présence au moins 2 jours par mois) et télétravail ;
Déplacements ponctuels possibles auprès des établissements, structures et partenaires du réseau, y compris pour des sessions de formation délocalisées ;
Rémunération : selon profil et expérience, selon la grille de la CCN FEHAP 51, au prorata de la quotité, hors primes conventionnelles ; (fourchette entre 500 euros brut et 650 euros brut mensuels hors primes conventionnelles)

Poste à pourvoir : 01/01/2027

5. Missions principales

En appui de la direction médicale et dans le cadre du plan régional d'accès à l'IVG, la sage-femme assure les missions suivantes :

A. Former et accompagner les médecins et Sages-Femmes à la pratique de l'IVG

- Contribuer au recensement annuel des besoins en formation et des territoires prioritaires, en lien avec l'ARS ;
- Contribuer à la construction et à l'actualisation de l'offre régionale de formation ;
- Participer à l'organisation et à l'animation des sessions de formation (présentiel, distanciel, simulation, sessions délocalisées) et intervenir selon son expertise ;
- Accompagner la mise en pratique des professionnels nouvellement formés : mise en relation avec les établissements et structures, identification des freins ;
- Contribuer à l'animation d'une communauté régionale de professionnels formés (échanges de pratiques, diffusion des actualisations réglementaires et des recommandations) ;
- Contribuer à la sensibilisation des professionnels de premier recours à l'accueil et à l'orientation des femmes en demande d'IVG ;
- Assurer le suivi des indicateurs de formation (professionnels formés, répartition territoriale, mise en pratique à 12 mois).

B. Coordonner les parcours ville-hôpital et appuyer les établissements et les CPP

- Participer, en appui de la direction médicale, à l'animation du COPIL et des groupes de travail IVG du DSRP (préparation, comptes rendus, suivi des décisions) ;
- Apporter un appui méthodologique aux établissements et aux CPP pour inscrire et consolider l'activité d'IVG dans leurs projets de service et élargir l'offre de soins ;
- Contribuer à l'élaboration et à l'actualisation des protocoles et des parcours types entre professionnels de ville, CPP et établissements de recours ;
- Contribuer à l'identification des référents IVG par établissement et au recensement, à l'actualisation et à la diffusion des ressources régionales ;
- Contribuer au suivi d'indicateurs partagés de parcours (délais d'orientation, ruptures de parcours).

C. Qualité, évaluation, communication et vie du réseau

- Contribuer à la démarche qualité et à la gestion des risques du parcours IVG, notamment en facilitant la déclaration des événements indésirables par les professionnels et les usagers ;
- Assurer la veille réglementaire et documentaire et relayer l'information aux professionnels (newsletter, site internet), en lien avec l'assistant de communication ;
- Contribuer à l'évaluation des actions du réseau (suivi des indicateurs, état d'avancement, ajustements) et à la rédaction du bilan d'activité annuel ;
- Participer, à la demande de la direction, aux réunions du réseau et aux rencontres avec l'ARS et les partenaires.

Périmètre du poste au regard de la quotité

Au regard de la quotité de 0,2 ETP, le pilotage stratégique du projet, les relations institutionnelles avec l'ARS et l'animation des instances restent assurés par la direction médicale. Les actions dont l'ARS

ou l'ORS Bretagne sont porteurs (annuaire régional, diagnostic territorial de l'offre, page d'information de l'ARS) ne relèvent pas du poste. Les priorités sont définies chaque année avec la direction médicale, en cohérence avec le calendrier du plan.

6. Compétences requises

Connaissances

- Réglementation relative à l'IVG ;
- Recommandations HAS et sociétés savantes en matière d'IVG ;
- Organisation territoriale de l'offre d'IVG ;
- Organisation du système de santé et missions du DSRP ;
- Méthodologie de gestion de projet et ingénierie de formation.

Compétences techniques

- Concevoir, organiser et animer des actions de formation et des groupes de travail ;
- Apporter un appui méthodologique à des équipes et à des structures ;
- Analyser des données d'activité et suivre des indicateurs ;
- Rédiger des comptes rendus, protocoles, bilans et supports d'information ;
- Maîtriser les outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint) et la visioconférence.

Aptitudes professionnelles

- Sens du travail en équipe pluridisciplinaire et du partenariat ;
- Autonomie, rigueur et sens de l'organisation, notamment dans un temps de travail restreint ;
- Qualités relationnelles, d'écoute et d'adaptation ;
- Aisance dans la communication orale (animation de réunions et de formations) ;
- Posture bienveillante et respectueuse du choix des femmes.

7. Profil recherché

- Expérience significative de l'IVG exigée quelle que soit la modalité d'exercice ;
- Une expérience de formation, de compagnonnage ou de tutorat serait appréciée ;
- Une expérience en gestion de projet, en coordination de parcours ou en animation de réseau serait appréciée.

8. Modalités de candidature

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser avant le 15/12/2026 à :

Cécile Pichon
Directrice administrative
Mail : cecile.pichon@perinatalite.bzh
Pour tout renseignement complémentaire :

- Yvette Wallerich, Directrice médicale : 06 18 14 67 20
- Cécile Pichon, Directrice administrative : 06 35 33 67 89